

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-185 du 07 Novembre 2013

L'an deux mil treize, le Sept Novembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT - J. STORET – A.M. BARBIER - Ch. LECTEZ -

MM. J. MAHIEU – H. TABARY - Y. MARECHAL – B. SEGERS – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – S. NACRY – G. DUE - X. LEROUX – Ph. FATIEN – D. BASSEUX – X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J.F. DERCOURT – J.P. POUTRAIN – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. HEMAR

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. B. SEGERS, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. POUILLAUDE,
M. G. CUIVILLIER, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. PIERRE,
M. J.M.PLESSIET, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. TOURBEZ,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE,
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par M. S. LEJEUNE,

Objet : **Décision Modificative N° 2 – BP 2013 – « Cellules Commerciales »**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le vote du Budget annexe du service « Développement Economique – Cellules Commerciales » qui est intervenu le 15 avril 2013.

Monsieur le Président fait part ensuite au Conseil de Communauté des modifications qu'il convient d'apporter à ce budget pour tenir compte du transfert des emprunts souscrits par l'ancienne Intercommunalité de la Région de BAPAUME, au titre des travaux réalisés sur les Zones d'Activités et pour la construction des Bâtiments Relais, relevant du Budget « Cellules Commerciales ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la Décision Modificative N° 2 du Budget Primitif 2013 concernant le volet « Développement Economique – Cellules Commerciales »,
- de modifier le budget de la façon suivante :

Section de fonctionnement - Dépenses		
Art 668	Autres charges financières	54 962 €
Art 023	Virement à la section d'investissement	62 046 €
Art 66111	Intérêts des emprunts	-82 547 €
Art 673	Titres annulés	-16 561 €
Art 611	Prestations de service	-17 900 €

Section de d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Art 1641 – Remboursement capital des emprunts	30 299 €	Art 021 – Virement de la section de fonctionnement	62 046 €
Art 16878 – Autres dettes	31 747 €		

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 07 Novembre 2013 et transmission en Préfecture le 07 Novembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 07 Novembre 2013 et transmission en Préfecture le 07 Novembre 2013.

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.

